

L'auto-entrepreneur : une utopie libérale dans la société salariale ?

Sarah Abdelnour

Utopies économiques Numéro 72, Automne 2014

[📄 Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[📄 Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

L'article se propose d'analyser les ressorts qui font passer l'auto-entrepreneuriat d'une utopie administrative et économique – la création d'entreprise sans formalités et sans risques – à une utopie politique et sociale – l'initiative individuelle comme pilier de l'ordre social. Il mobilise une enquête (par archives et entretiens) portant sur la genèse de ce régime dérogatoire de création d'entreprise mis en place en 2009, qui incite les chômeurs à créer leur emploi tout en institutionnalisant plus largement le cumul des revenus pour tous. L'article met en lumière la présentation de ce dispositif comme instrument de libération du travail, contre les ordres régulés du salariat et de l'artisanat. Il analyse ensuite une justification majeure de cette croisade contre les réglementations du marché du travail : la lutte contre l'exclusion. Les règles sont en effet présentées comme desservant les plus démunis socialement, et le libéralisme entrepreneurial prend alors les atours d'une « troisième voie », fédératrice d'intérêts variés, dans le champ politique et hors de ce champ.

Citer cet article

Sarah Abdelnour "L'auto-entrepreneur : une utopie libérale dans la société salariale ?." *Lien social et Politiques* 72 (2014): 151–165.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

L'auto-entrepreneur : une utopie libérale dans la société salariale ?

SARAH ABDELNOUR
Maître de conférences en sociologie
Université Paris-Dauphine
IRISSO (Institut de recherche
interdisciplinaire en sciences
sociales) UMR 7170 – CNRS

En juin 2010, la Fondation pour l'innovation politique organise un colloque intitulé «Le statut de la liberté. La révolution auto-entrepreneur». Cette fondation, émanant de l'UMP, fonctionne comme lieu de légitimation et de diffusion de propositions libérales, en réunissant personnalités de droite et de gauche, politiques et chercheurs au sein d'une même structure (Lagneau-Ymonet, 2004). Le colloque est présidé par Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat et des Services¹, personnalité de la frange libérale de l'UMP et principal initiateur politique du régime de l'auto-entrepreneur. Ce régime, voté en août 2008 dans le cadre de la loi dite de modernisation de l'économie, consiste en une option sociale et fiscale destinée aux entrepreneurs individuels réalisant de faibles chiffres d'affaires². Concrètement, cette option les dispense de l'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers, les exonère de la TVA, supprime le forfait incompressible de cotisations sociales et leur propose un versement à taux fixe de l'impôt sous conditions de ressources. Dans son discours à la Fondapol, Hervé Novelli présente le régime comme une «triple révolution» à laquelle les Français auraient massivement adhéré : une révolution administrative dans le sens d'une extrême simplification des démarches de création d'entreprise ; une révolution fiscale, les prélèvements étant établis de manière strictement proportionnelle au chiffre d'affaires ; et surtout une révolution «culturelle et sociétale», puisque le dispositif constituerait un

-
1. L'intitulé complet de sa charge ministérielle est Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation.
 2. Dans le texte de la LME, les seuils étaient fixés à 32 000 euros pour les activités de service et à 80 000 euros pour les activités commerciales. Ces seuils ont depuis fait l'objet de plusieurs réévaluations à la hausse. Le régime a en outre été étendu courant 2009 aux professions libérales non réglementées.

permis d'entreprendre pour tous, et offrirait alors à chacun le pouvoir de s'élever socialement par ses propres moyens.

Ainsi, bien que des mesures visant à l'auto-emploi des chômeurs furent mises en place depuis la fin des années 1970 (Aucouturier, 1996 ; Darbus, 2008), le régime de l'auto-entrepreneur est présenté comme signant la rupture avec des modèles du passé jugés inefficaces. L'auto-entrepreneur est en effet promu comme une modalité novatrice de travail, censée libérer les énergies créatrices, en incitant chômeurs et inactifs à « créer leur propre emploi », mais aussi en invitant les salariés à développer une activité de travail complémentaire et ainsi à cumuler les revenus. Le présent article se propose d'interroger la dimension utopique de l'auto-entrepreneuriat. Plus précisément, il vise à saisir les ressorts qui font d'une révolution administrative et économique – la création d'entreprise simple et sans risque – le fondement d'une utopie politique – l'initiative individuelle comme pilier de l'ordre social. L'enquête (voir encadré 1) met au jour la manière dont les promoteurs de la mesure jouent sur l'ambivalence des registres de justification, entre simplification administrative pour les chefs d'entreprise, et mesure sociale à destination des exclus.

Encadré 1 : Matériaux et méthode d'enquête

Cet article repose sur une recherche menée depuis 2007 et portant tant sur la genèse politique du régime de l'auto-entrepreneur que sur ses usages. Sera ici particulièrement mobilisée l'analyse du parcours politique du texte, reposant sur la consultation d'archives et sur la conduite d'entretiens avec les personnalités politiques, administratives et institutionnelles ayant pris part à la décision politique. Ont ainsi été rencontrés le secrétaire d'État Hervé Novelli et des membres de son cabinet, l'auteur du rapport préalable à la loi François Hurel, des membres des cabinets ministériels de Bercy, des conseillers de Matignon et de l'Élysée, des hauts fonctionnaires, des parlementaires, ainsi que des représentants des milieux artisanaux. Cette sociogenèse du dispositif a été complétée, dans le cadre de la thèse, par une étude de la mise en œuvre administrative de la réforme – laissant apparaître sa large dématérialisation – ainsi que par une enquête sur les usages du régime. Cette dernière, faisant dialoguer statistiques et entretiens, a permis de mettre en lumière les usages contrastés du dispositif, entre instrument de cumul des revenus et modalité de travail indépendant, parfois imposée par l'employeur, y compris par l'employeur public cherchant à contourner le plafonnement de la masse salariale dans les administrations. Cette analyse multisituée permet alors de confronter les discours d'intention politiques à la réalité des usages de l'auto-entrepreneur.

L'article mettra en lumière dans un premier temps la présentation du régime de l'auto-entrepreneur comme instrument de promotion du travail « libéré ». Il

s'agira alors de saisir les contre-modèles qui ont servi de figures repoussoirs aux initiateurs du dispositif en tant que sources de rigidités : le salariat d'une part, le travail indépendant artisanal de l'autre. La critique du salariat s'inscrit dans la lignée politique libérale des promoteurs de l'auto-entrepreneur, qui critiquent plus largement les choix politiques dominants dans l'après-guerre, et cela tant au nom de l'inefficacité qu'au nom de l'aliénation individuelle. Mais le modèle artisanal n'est pas érigé pour autant en référence, puisque pensé comme un monde du travail trop réglementé, ce qui explique les nombreuses tensions politiques avec les organisations d'artisans qui ont émaillé la mise en place du régime. La seconde partie fera apparaître une justification majeure de cette croisade contre les réglementations du marché du travail : la lutte contre l'exclusion. Les règles sont en effet présentées comme desservant les plus démunis socialement – personnes peu diplômées, immigrés –, et c'est alors étonnamment, et stratégiquement, un argumentaire social qui sert d'appui aux promoteurs du dispositif. Cet argument politique permet alors de mieux comprendre certaines alliances relativement improbables *a priori*, entre les promoteurs du régime, issus de la droite libérale, et certaines fractions du monde associatif.

SIMPLIFIER LA CRÉATION D'ENTREPRISE POUR LIBÉRER LE
TRAVAIL : LES RESSORTS D'UNE UTOPIE ÉCONOMIQUE

Dans le « guide de l'auto-entrepreneur », distribué au public directement sur Internet ou par la *street-level bureaucracy*, le régime est présenté comme une modalité de travail inédite. Hervé Novelli, dans la lettre d'intention qui ouvre le livret, insiste sur la dimension à la fois novatrice et universelle du régime : « Ce dispositif est révolutionnaire par sa simplicité. Les étudiants, les salariés, les retraités, les fonctionnaires, les jeunes peuvent désormais se lancer dans l'aventure entrepreneuriale grâce à une simple déclaration d'activité ». Si l'auto-entrepreneur est censé marquer une révolution par rapport à la complexité administrative de la création d'entreprise, il s'inscrit plus profondément en rupture avec les modèles du travail réglementé que sont d'une part le salariat, et d'autre part l'artisanat.

*La création d'entreprise simple et sans risques :
une utopie administrative*

Afin d'asseoir sa légitimité sur le projet, mais également en vue de s'assurer un périmètre décisionnel restreint et favorable, Hervé Novelli présente d'abord la mesure comme portant sur la simplification de la création d'entreprise. Il s'agit alors de marquer la rupture vis-à-vis d'un modèle, souvent dénoncé comme spécifiquement français, de lourdeur administrative, mais également de risque financier qui serait démesuré pour les entrepreneurs (Abdelnour, 2013). La simplification administrative constitue un horizon classique de la tradition

libérale, qui trouve une nouvelle vigueur dans le cadre des réformes néolibérales (Foucault, 2004) ou néo-managériales de l'État (Bezes, 2009). Appliquée plus particulièrement à la création d'entreprise, elle constitue le premier registre de justification de l'action d'Hervé Novelli, qui déclare :

Aujourd'hui, je ne croise pas un chef d'entreprise qui ne me dise « Simplifiez-nous la vie ! Les pouvoirs publics imposent une complexité trop grande aux entreprises. Il faut supprimer les circuits longs et administratifs, raccourcir le parcours de collecte de l'information, supprimer les doublons, les répétitions »... Pour toutes ces raisons, j'ai créé en juillet dernier trois groupes d'experts pour travailler sur la simplification de l'environnement des entreprises³.

Le projet est alors défendu sur plusieurs scènes politiques, et notamment au Parlement, avec l'argument de simplifier les démarches, et cela au nom de « la moitié des Français qui se disent prêts à créer leur entreprise, à se mettre à leur compte »⁴, les sondages étant largement mobilisés afin d'appuyer l'action politique sur une prétendue volonté populaire. La ministre de l'Économie déplore la complexité administrative comme étant un mal national :

Notre économie s'est fait prendre de vitesse ; nous avons laissé s'accumuler les archaïsmes réglementaires et les bizarreries administratives : cela a fait le régal des juristes, mais le désespoir des entrepreneurs⁵.

La ministre préconise alors de « moderniser » l'économie française, « comme l'Allemagne dans les années 2000, comme les États-Unis dans les années 90, comme l'Espagne dans les années 80 »⁶. Le discours du « retard français » en matière de création d'entreprises est sans doute celui qui a le plus et le mieux circulé, depuis le cabinet d'Hervé Novelli jusqu'au Parlement, en passant par l'Élysée et Matignon. Les évaluations internationales sont mobilisées, suivant le principe du *benchmarking*, cet outil de la « science managériale » qui vise à « repérer un étalon ou un parangon, c'est-à-dire un modèle avec lequel se comparer, dans le but de combler l'écart de performance qui vous en sépare » (Bruno, 2008 : 29), afin d'établir un lien entre manque de compétitivité et faiblesse de la création d'entreprises.

La simplification administrative va d'abord prendre la forme d'un investissement fort pour ce qui est de la dématérialisation, et donc du transfert des formalités des guichets physiques vers Internet. Le régime de l'auto-entrepreneur est présenté comme tellement simplifié qu'il suffit de se renseigner sur Internet puis de s'inscrire, comme l'indique la communication publique, « en trois clics ». Les

3. Discours prononcé par le secrétaire d'État en septembre 2007, à l'occasion de la restitution des rapports des trois groupes d'experts mentionnés.

4. Christine Lagarde, Assemblée nationale, XIII^e législature, session ordinaire 2007-2008, compte rendu intégral de la première séance du mercredi 4 juin 2008.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

déclarations de chiffre d'affaires ou les procédures de radiation se font également en ligne, de sorte que les guichets sont relativement absents de la mise en application de la mesure. Si le développement de l'administration électronique constitue un des traits saillants de la politique multiforme de « modernisation » des services proposés aux « usagers » (Dubois, 2010), il s'explique également dans ce cas par la volonté politique de contourner des administrations (chambres de métiers, chambres de commerce et Urssaf) relativement réticentes par rapport au régime, et redoutant l'arrivée massive d'un public plus populaire. La dématérialisation des procédures a été présentée comme une innovation inédite au service des auto-entrepreneurs, faisant du dispositif une utopie au sens premier du terme. Les auto-entrepreneurs sont dès lors censés être autonomes dans leurs démarches administratives comme dans leur activité économique. Cette « gestion par le vide » a induit un report des démarches sur les individus eux-mêmes, pourtant profanes en matière de création d'entreprise. Elle a également entraîné une bipolarisation de leur encadrement : la « crème » des auto-entrepreneurs se reportent vers des professionnels du privé, comptables ou avocats, tandis que les autres sont parfois pris en charge par le monde associatif ou les guichets sociaux.

Si la simplification administrative n'est donc pas seulement une question technique, cela est encore plus net pour la dite « révolution fiscale », ou, pour être plus précis, en ce qui concerne les modifications des prélèvements obligatoires des auto-entrepreneurs. Concernant les cotisations sociales, le régime introduit une stricte proportionnalité entre le chiffre d'affaires et les cotisations, supprimant alors le plancher incompressible de cotisations dû par tout chef d'entreprise jusqu'alors⁷. Il s'agissait « d'apporter une réponse juridique proportionnée à une demande d'un statut de créateur d'activité à dimension économique réduite ou à vocation occasionnelle », selon l'auteur du rapport préalable à la loi, François Hurel. Ce proche d'Hervé Novelli milite depuis les années 1990 pour la « non-exclusivité du statut d'entrepreneur », supposée répondre à « une accélération de la mutation structurelle de l'emploi où la pluriactivité et l'initiative individuelle prennent le pas sur l'emploi à vie, et se révèlent un facteur limitant du chômage »⁸.

Le régime social de l'auto-entreprise est emblématique du croisement des logiques qui façonnent le dispositif : il s'adresse à une cible « sociale », mais dans une logique de *workfare* – comme l'illustre la possibilité de cumuler l'auto-entrepreneuriat avec les indemnités chômage ou les *minima* sociaux – et en

7. Bien que le « bouclier social » mis en place par la loi du 5 mars 2007 fût déjà un système de plafonnement des cotisations pour les travailleurs indépendants soumis au régime de la micro-entreprise.

8. Ces citations sont extraites du *Livre blanc de la création d'entreprise*, publié en octobre 1998 par un comité dit d'experts, parmi lesquels figure François Hurel.

participant du glissement de l'assurance vers l'assistance – comme en atteste le basculement d'une partie des auto-entrepreneurs vers la CMU. Le régime a alors suscité une opposition au sein de la « communauté du *Welfare*» (Mathiot, 2006), et notamment au niveau de la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Le débat a pris des atours surprenants de premier abord, les promoteurs libéraux de la mesure prônant une couverture sociale aux allures généreuses pour les auto-entrepreneurs, tandis que les fonctionnaires de la DSS s'y opposaient, au nom de l'équilibre des comptes sociaux et de la défense d'un régime de type assurantiel.

Au niveau fiscal, le régime de l'auto-entrepreneur introduit également une innovation de taille, puisque sous conditions, l'imposition se fait à taux fixe sur le chiffre d'affaires. Cette caractéristique du régime, s'opposant au principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, a dû faire l'objet d'ajustements pour passer la barrière du Conseil d'État. Le fait que la disposition ne s'applique qu'à de faibles revenus a minimisé les oppositions politiques et administratives, et a permis aux conseillers d'Hervé Novelli de « mettre un pied dans la porte », comme l'explique en entretien un fonctionnaire de Bercy. Le régime de l'auto-entrepreneur ambitionne de révolutionner, bien au-delà des complexités administratives de la création d'entreprise, les modèles de régulation du travail que sont d'une part le salariat, et d'autre part l'artisanat.

L'auto-entrepreneuriat contre le salariat

François Hurel regrette « le modèle unique du grand salariat de 1945 »⁹, et un conseiller d'Hervé Novelli « le choix collectif qui a été fait en faveur du salariat »¹⁰. Les initiateurs du dispositif valorisent la petite entreprise comme base d'une organisation sociale pensée sur le modèle américain qui favoriserait le développement de l'initiative individuelle et de la petite propriété privée. Ils visent à inverser la dynamique historique de construction d'un rapport salarial que l'on peut qualifier de « fordiste »¹¹. Or « c'est la grande entreprise qui est le lieu par excellence du rapport salarial moderne » (Salais, 1985 : 342). Le régime de l'auto-entrepreneur marque en cela une réelle inversion de tendance puisque, comme l'indique François Hurel :

On nous a fait croire pendant trente ans, quarante ans que – je résume ça dans une phrase simple – que les grandes villes allaient mieux épanouir tout le monde en France, que la grande entreprise allait mieux employer tout le monde, que le grand hôpital allait mieux soigner tout le monde, que la grande université allait mieux former tout le monde, bref que tout ce qui était grand était bien¹².

9. Entretien avec François Hurel, juillet 2009.

10. Entretien avec des membres du cabinet d'Hervé Novelli, juillet 2010.

11. En suivant notamment les auteurs de la théorie de la régulation. Cf. Boyer (2004)

12. Entretien avec F. Hurel, juillet 2009.

Sa critique du modèle salarial prend alors des accents étonnamment marxissants, puisqu'il dénonce à la fois la division du travail et «l'asservissement des salariés». Le rapprochement avec la dénonciation marxiste du salariat peut se comprendre du point de vue de la valorisation des petits producteurs indépendants. Ce discours néglige toutefois l'évolution à long terme du salariat, faisant passer celui-ci du statut d'infamie à un socle d'identité et de protection sociale (Castel, 1999). Il reflète avant tout une forme d'endogénéisation de la critique sociale du capitalisme telle que définie par Luc Boltanski et Eve Chiapello¹³. Et il manifeste surtout le retournement de l'adversaire, pour ces hommes politiques dont la carrière est structurée par l'anti-communisme. C'est pour ce que le modèle d'intervention publique contient d'idéologie marxiste que les promoteurs de l'auto-entrepreneur cherchent à le combattre : «dans la France de l'après-guerre, largement formatée par le parti communiste, le patron c'est un peu – et même beaucoup – l'ennemi» (Novelli, 2009 : 34). L'endogénéisation de la critique sociale permet ainsi de «tuer» Marx :

Cela abolit, d'une certaine manière, la lutte des classes. Il n'y a plus d'«exploiteurs» et d'«exploités». Seulement des entrepreneurs : Marx doit s'en retourner dans sa tombe. (*ibid.* : 107)

Le modèle social promu correspond ainsi à l'idéal libéral d'une société organisée selon la poursuite individuelle de la réussite capitaliste, débarrassée de ses conflits sociaux¹⁴ et devant assurer le bonheur individuel¹⁵.

C'est donc à tout un modèle social, associé à la planification de l'après-guerre, que s'oppose le régime de l'auto-entrepreneur. Et si les promoteurs du régime mettent en cause la société salariale, c'est en tant que celle-ci est «aussi une société au cœur de laquelle l'État social s'est installé» (Castel, 1999 : 603). Le groupe politique d'Hervé Novelli, dit groupe des «réformateurs», se positionne en effet contre «les politiques publiques mises en œuvre au nom de l'État providence [qui] ont conduit notre pays au bord de la ruine»¹⁶. Ce positionnement politique

13. La «critique sociale» dénonce «l'égoïsme des intérêts particuliers dans la société bourgeoise et la misère croissante des classes populaires dans une société aux richesses sans précédent, mystère qui trouvera son explication dans les théories de l'exploitation», tandis que la «critique artiste» dénonce «la perte du sens, et particulièrement la perte du sens du beau et du grand, qui découle de la standardisation et de la marchandisation généralisée» (Boltanski et Chiapello, 1999 : 84).

14. Que François Hurel fustige de la sorte en entretien : «Revenir à un ticket-resto, c'est bien ; revendiquer une augmentation de salaire, parfait. Mais vous ne faites que quémander un rien du tout, un peu plus, mais en réalité, vous ne faites pas progresser l'individu, vous l'empêchez de réfléchir. Plus vous le faites négocier sur ses propres conditions de travail, plus vous l'empêchez de réfléchir à son avenir. Et c'est exactement l'inverse que je veux faire».

15. «J'observe que dans tous les pays du monde où ça a été mis en place, il y a moins de chômage, que les gens se développent un peu plus, et que l'ascenseur social est en marche. J'observe que dans les pays où on a strictement encadré les gens, qu'on les a strictement mis dans un modèle unique, là ils sont très malheureux et ils gueulent» (Entretien avec François Hurel).

16. Affiche d'une réunion de Galaxie libérale, novembre 2011.

dépasse toutefois les frontières nationales, puisque la promotion de l'entrepreneuriat fait désormais partie des objectifs poursuivis à l'échelle européenne. Les stratégies pour l'emploi mises en place au sein de l'Union européenne depuis les années 1990 contiennent un volet de promotion de la création d'entreprises. Plus précisément, le plan Europe 2020, destiné à « relancer l'économie européenne », contient un « plan d'action Entrepreneuriat 2020 », visant à créer un environnement favorable aux entrepreneurs. Les promoteurs de l'auto-entrepreneur en France ont ainsi pu s'appuyer sur ces préconisations transnationales, et l'auto-entrepreneur peut alors être pensé en convergence avec le statut espagnol des *trabajadores autonomos*, le statut italien des *parasubordinati*, ou encore le dispositif québécois des travailleurs autonomes. Ainsi, bien que l'histoire du salariat ait été tout à fait spécifique dans chacun de ces pays, on assiste depuis une trentaine d'années à un réinvestissement dans l'auto-emploi qui dépasse le cas français. Si le régime de l'auto-entrepreneur est pensé en opposition à la société salariale dans toute son épaisseur historique et politique, il n'a pas été construit pour autant selon le modèle du monde artisanal, considéré comme entravé par des régulations excessives.

L'auto-entrepreneuriat contre l'artisanat

Les artisans, ou du moins leurs représentants institutionnels, ont compté parmi les plus puissants opposants au régime de l'auto-entrepreneur. Cette opposition, qui s'est organisée au cours de la première année de mise en application du régime, a essentiellement pris la forme d'une dénonciation de la concurrence déloyale que représenteraient les auto-entrepreneurs vis-à-vis des artisans « classiques ». Elle s'explique plus fondamentalement par des modèles divergents d'organisation du travail. Les organisations artisanales défendent une vision du marché du travail réglementé, qui s'oppose à la conception des promoteurs du régime de l'auto-entrepreneur, qui prônent une sélection des offreurs par les mécanismes de marché. Les organisations telles que l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), l'Union professionnelle artisanale (UPA) ou la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) prônent un modèle d'encadrement du marché du travail artisanal, reposant sur la défense des métiers et des qualifications afférentes. La notion de métier est en effet au cœur de l'identité artisanale telle qu'analysée notamment par Bernard Zarca, qui définit le métier comme « corps constitué de techniques, de savoir-faire, en vue de la production d'une gamme relativement restreinte de biens ou de services, qui ne s'acquièrent que dans le temps long et positif de l'expérience professionnelle » (Zarca, 1986 : 11-12). La qualification est un pilier du monde artisanal, encadrée notamment par la loi du 5 juillet 1996 (dite loi Raffarin), qui pose le principe selon lequel une qualification professionnelle est exigée pour l'exercice de certaines activités présentant un risque pour la sécurité ou la

santé des consommateurs. Or, de manière tout à fait significative, François Hurel ironisait précisément en entretien sur les qualifications artisanales :

Ha ha ! 97, loi sur la qualification préalable, pour devenir artisan, il faut être qualifié préalablement. [...] Depuis Neandertal, est-ce que les gens étaient qualifiés pour couper les tifs ? Non, il y a des gens qui sont doués, et d'autres qui ne sont pas doués.

Pourtant, des proximités structurent les relations entre les promoteurs de l'auto-entrepreneur et la représentation artisanale, en particulier avec les dirigeants de l'APCM, établissement public placé sous la tutelle du ministre en charge de l'artisanat. Le président de l'APCM, Alain Griset, dit « avoir été tenté très jeune par la politique avec un parti libéral fondu dans l'UMP »¹⁷ et le directeur général, François Moutot, s'est engagé dans sa jeunesse auprès d'Alain Madelin, a participé à la fondation de l'UMP dans les Yvelines, et est un proche de François Hurel¹⁸. L'APCM a ainsi été dans une position de négociation plus que de conflit, mais en demandant toutefois des aménagements substantiels du régime : l'inscription obligatoire au registre des métiers (obtenue en mars 2010), ainsi que la limitation dans le temps du régime et la diminution des seuils de chiffres d'affaires. Les organisations patronales ont adopté des positions plus conflictuelles que les réseaux consulaires. L'UPA ainsi que la Capeb, qui lui est affiliée, plus proches des administrations sociales (Milet, 2008), demandaient que l'artisanat soit exclu du champ d'application de l'auto-entrepreneur.

Les promoteurs de l'auto-entrepreneur ont tenté de disqualifier l'opposition des artisans en les accusant de conservatisme, de corporatisme, ou encore de poujadisme¹⁹. S'en est suivie une bataille rangée entre promoteurs et détracteurs du régime qui consistait à se disputer le monopole du « vrai » libéralisme. Les représentants des artisans vont dès lors fustiger un dispositif « ultralibéral », tel Alain Griset qui dénonce la déréglementation du régime :

Novelli considère qu'il n'y a pas de règle, que c'est celui qui tire le plus vite qui tue l'autre. On peut envisager ça, mais ce n'est pas la façon dont nous, on voit l'économie. La vraie économie libérale, c'est celle dans laquelle il y a la liberté d'entreprendre, mais il y a des règles dans l'entreprise.

Face à ce qu'ils définissent donc comme de l'ultralibéralisme, les représentants des artisans cherchent à s'instituer comme les seuls véritables défenseurs du libéralisme, mais d'un libéralisme réglementé. Bernard Zarca avait bien montré les tensions entre libéralisme et corporatisme, du fait que, chez les artisans, « la revendication de la liberté économique s'accompagne cependant d'une demande de protection » (1986 : 26). Mais alors, outre les accusations de

17. « À quoi sert une chambre de métiers ? », *L'information citoyenne*, L'archipel, 2004 : 20-24.

18. Éléments recueillis en entretien (mai 2010).

19. Pour une analyse de ce « mot de passe » politique, voir Collovald (1991).

poujadisme, les organisations d'artisans ont dû contrer des attaques d'une autre nature politique. Le directeur général de la Capeb explique ainsi en entretien :

Je sais qu'on a voulu nous faire passer, dans l'offensive qu'on a passée depuis trois ou quatre mois auprès des parlementaires, pour des affreux tueurs de personnes en difficultés qui voulaient faire un petit boulot pour s'en sortir²⁰.

La présentation du régime de l'auto-entrepreneur comme dispositif au service du pouvoir d'achat, voire de l'ascension sociale, des exclus a en effet déplacé certaines frontières politiques et créé des alliances relativement inédites.

L'ENTREPRENEURIAT POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION : UTOPIE SOCIALE ET DÉPLACEMENT DES FRONTIÈRES POLITIQUES

Dans son discours à la Fondapol, Hervé Novelli présente le régime de l'auto-entrepreneur comme «la politique sociale la plus efficace qui ait été mise en œuvre depuis des décennies». Une partie conséquente de la communication autour du régime a en effet consisté à insister sur ses vertus sociales. Le régime de l'auto-entrepreneur a été présenté comme une mesure libérale ayant une cible sociale, puisque le régime, outre sa prétention universelle, est censé s'adresser en priorité aux «exclus» et promouvoir un modèle de l'entrepreneuriat populaire. Les univers de travail salariaux et artisanaux sont alors critiqués dans la mesure où les règles qui les structurent seraient défavorables aux plus pauvres. L'auto-emploi devient ainsi une utopie sociale, le pilier d'une société fluide et libre, dans laquelle l'initiative individuelle remplace l'État social.

Les règles contre les pauvres, ou le libéralisme au service des exclus

L'auto-entrepreneuriat trouverait sa justification de politique sociale dans la mesure où l'indépendance serait une meilleure voie intégratrice que les autres modalités de travail, pour des personnes peu dotées socialement. La dimension protectrice du salariat est tout d'abord jugée caduque en contexte de récession. En temps de crise économique et de recrudescence des licenciements, le salariat est vu comme ne présentant pas davantage de sécurité que l'indépendance, comme François Hurel l'indique en entretien :

Si vous me dites que le salariat a créé de la sécurité, je vous dis qu'il a créé de l'insécurité. Il n'a créé aucune sécurité, demandez aux gens qui se font virer.

L'indépendance est ensuite présentée comme solution individuelle et collective aux défauts structurels du travail réglementé, qui touchent en priorité les travailleurs à faibles ressources. Le travail indépendant permettrait en premier lieu de contourner les barrières à l'entrée du marché du travail salarié ou artisanal.

20. Entretien avec Jean-Claude Condou, juillet 2010.

Ainsi, pour François Hurel, il offre la possibilité de pallier la non-maîtrise de la langue ou le manque de diplômes, sur le modèle nord-américain :

L'économie anglo-saxonne, ou américaine, que l'on critique énormément, à juste titre sur un certain nombre de points, est une économie qui est fondée sur la capacité à absorber la misère du monde. Et sa capacité à absorber la misère du monde, comment vous faites pour le faire quand vous avez une population qui ne parle pas la langue? Ben, il y a seulement la capacité entrepreneuriale.

Les conseillers d'Hervé Novelli évoquent, eux, la barrière de la qualification, primordiale pour les artisans. Un des conseillers me dira alors :

Qui s'est battu pour que des femmes des minorités visibles puissent faire des tresses sans avoir de CAP?

Le dispositif est alors promu comme un outil au service de l'égalité des chances. Dans un livre d'entretien accordé à un journaliste, le secrétaire d'État explique :

Quel meilleur ascenseur social que l'entreprise? Mais l'auto-entreprise fait mieux encore : ne nécessitant ni moyens, ni diplômes, ni relations, elle met à égalité un jeune de banlieue et un retraité du XVI^e arrondissement. Ce qui compte, c'est l'idée et la « niaque » mise en œuvre pour la faire prospérer. Tout le monde a la même chance. C'est un vrai statut de pacification sociale. (Novelli, 2009 : 76)

La présentation du régime de l'auto-entrepreneur comme solution pour les « exclus » tient ensemble les logiques, qui peuvent sembler contradictoires, d'une politique publique néolibérale. Les politiques néolibérales ont ceci de particulier qu'elles font intervenir l'État pour mieux organiser son recul (Foucault, 2004 ; Denord, 2007). Leur analyse suppose alors de penser « le rôle de l'État dans l'introduction des mécanismes de marché » (Le Galès et Scott, 2008 : 303). Cette tension permet de mieux comprendre en quoi le dispositif de l'auto-entrepreneur constitue une intervention politique sous-tendue par une forme d'anti-étatisme, et instaure une politique sociale tout en stigmatisant les autres politiques sociales accusées d'encourager « l'assistanat ». Hervé Novelli conclut son livre d'entretien par la déclaration suivante :

Désormais, pour s'en sortir, les Français ne se tournent plus vers la collectivité, ils se tournent vers... eux-mêmes. Quelle plus belle réponse donner à tous ceux qui croient encore que, face à la crise, la seule réponse, c'est l'assistanat? (Novelli, 2009 : 113).

Ces ambivalences participent du déplacement de certaines frontières politiques, et permettent en particulier de fédérer des intérêts divergents autour de la thématique de l'entrepreneuriat populaire.

*Des alliances improbables ? Le libéralisme économique
comme troisième voie*

La rhétorique de l'indépendance pour les exclus assure des convergences autour du dispositif. Elle participe depuis les années 1980 à fabriquer un consensus autour de l'encouragement à l'entrepreneuriat et à en faire ainsi un axe de l'action publique défendu par les gouvernements de droite comme de gauche. Elle assure également des rapprochements au-delà de la stricte sphère politique, et tout particulièrement avec certains acteurs de l'économie sociale et solidaire qui se revendiquent de l'insertion par l'économie, et notamment avec certains réseaux de micro-finance. La convergence remonte à l'élaboration politique, puisque l'Adie, principale association de microcrédit en France, a contribué à la construction du problème public duquel l'auto-entrepreneur se présente comme solution. Le rapport Hurel reprend alors une revendication portée depuis plusieurs années par l'association, celle de la suppression du forfait incompréhensible de cotisations sociales sur les très petites activités. Le mélange de logique libérale et de cible « sociale » explique que ce type de préconisation bénéficie de soutiens divers. La proposition reflète ainsi la multipositionnalité de son auteur, puisqu'elle est appuyée tant par les compagnons politiques de François Hurel, que par l'association dont il est trésorier, l'Adie. L'association milite en effet depuis des années pour baisser les cotisations sociales sur les « petites activités génératrices de revenus » pour reprendre sa terminologie. Ainsi que me l'explique en entretien la responsable du service plaidoyer de l'Adie :

Le discours de Maria Nowak [présidente de l'Adie] auprès des politiques disant « il faut absolument baisser les cotisations sociales, c'est complètement injuste, moins tu gagnes, plus tu paies, parce que c'est pas proportionnel au revenu, parce qu'il y a un forfait de base », c'est un discours qu'elle tient depuis super longtemps.

Cette demande de l'association a ainsi fini par aboutir à la faveur de plusieurs éléments : le soutien de hauts fonctionnaires, le réseau politique de la présidente de l'Adie, et la réappropriation des propositions par l'aile libérale du gouvernement. La présidente de l'Adie, Maria Nowak, joue en effet un rôle de passeur entre les mondes associatif et politique. Cette porosité est significative de la circulation internationale de certains modèles économiques, puisque si la promotion du microcrédit comme de l'entrepreneuriat populaire est défendue en France dans une logique de comparaison avec des pays riches, elle symbolise toutefois l'importation de modèles d'organisation sociale venus de pays en développement.

La convergence autour de l'entrepreneuriat populaire est construite autour d'un discours prônant une « troisième voie » entre libéralisme et socialisme, qui réunit un ensemble d'acteurs, politiques ou non. Plus précisément, il s'agit de se distinguer du socialisme d'un côté, et du libéralisme financier de l'autre. Comme

l'indiquaient Bourdieu et Boltanski en 1976, « le milieu n'étant jamais par définition que la double négation des extrêmes, on peut par construction faire de n'importe quelle position un centre en produisant l'espace à trois points dont deux, les extrêmes, sont construits de façon à engendrer une position moyenne, médiane, modérée, tout en donnant à croire que l'espace ainsi construit préexiste au point neutre qui en est la seule raison d'être » (p. 46). Le « juste milieu » devient alors par construction le libéralisme entrepreneurial, dont se réclament les fondateurs et soutiens du régime de l'auto-entrepreneur, prenant leurs distances vis-à-vis du libéralisme financier, alors qualifié d'ultralibéralisme. Le directeur de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) me dit ainsi en entretien :

On n'est pas des capitalistes financiers, on croit vraiment aux vertus du travail, de l'investissement individuel, de la libre entreprise, de la prise de risque personnelle. De la récompense par l'argent, c'est vrai, mais on ne s'inscrit pas dans une logique ultra-libérale de capitaux baladeurs²¹.

La promotion de l'auto-entrepreneuriat comme solution pragmatique en période de crise, destinée à soutenir le pouvoir d'achat des classes populaires « méritantes » sans peser sur la dépense publique a permis de générer un certain consensus sur la mesure, qui explique également son maintien après cinq années d'existence pourtant agitées.

CONCLUSION

Cet article a analysé les ressorts qui ont fait passer l'auto-entrepreneuriat d'une utopie administrative et économique – la création d'entreprise sans formalités et sans risques – à une utopie politique et sociale – l'initiative individuelle comme pilier de l'ordre social. Le régime de l'auto-entrepreneur se présente comme un instrument du travail libéré, loin des ordres vus comme rigides du salariat ou de l'artisanat. Les promoteurs du dispositif jouent alors sur des registres de justification variés, et mettent l'accent sur les vertus sociales de l'auto-emploi. Si les règles encadrant le travail desservent selon eux les plus fragiles, l'entrepreneuriat assure alors l'égalité des chances et la réussite des plus méritants. L'étude de ce dispositif d'action publique fait alors ressortir les tensions qui travaillent le néolibéralisme, par l'étude d'une politique publique centralisée mais anti-étatiste, qui fait intervenir l'État au nom de l'initiative individuelle, et dont les objectifs et les justifications sont multiples. Cette politique oscille en effet entre conservatisme et révolution, en proposant le modèle traditionnel de la petite entreprise au service d'une société « fluide » et de populations nouvelles, travailleurs pauvres ou encore « jeunes des cités ». Elle démontre son ambivalence vis-à-vis de l'État social en fustigeant l'« assistanat » tout en créant un

21. Entretien avec Philippe Mathot, avril 2010.

régime qui ouvre des droits sociaux à des populations vulnérables, se revendiquant alors comme politique sociale. L'analyse de l'institutionnalisation du régime de l'auto-entrepreneur permet alors de saisir les ressorts politiques de la mise en place d'une politique d'auto-emploi qui détricote, pratiquement et symboliquement, les fondements de la société de travail à statuts.

R É S U M É | A B S T R A C T

L'article se propose d'analyser les ressorts qui font passer l'auto-entrepreneuriat d'une utopie administrative et économique – la création d'entreprise sans formalités et sans risques – à une utopie politique et sociale – l'initiative individuelle comme pilier de l'ordre social. Il mobilise une enquête (par archives et entretiens) portant sur la genèse de ce régime dérogatoire de création d'entreprise mis en place en 2009, qui incite les chômeurs à créer leur emploi tout en institutionnalisant plus largement le cumul des revenus pour tous. L'article met en lumière la présentation de ce dispositif comme instrument de libération du travail, contre les ordres régulés du salariat et de l'artisanat. Il analyse ensuite une justification majeure de cette croisade contre les réglementations du marché du travail : la lutte contre l'exclusion. Les règles sont en effet présentées comme desservant les plus démunis socialement, et le libéralisme entrepreneurial prend alors les atours d'une « troisième voie », fédératrice d'intérêts variés, dans le champ politique et hors de ce champ.

This paper sets out to analyse how microentrepreneurship evolves from an administrative and economic utopia—the founding of enterprises without formalities or risks—to a political and social utopia—individual initiative as a pillar of the social order. It draws on a survey (of archival material and interviews) concerning the emergence of the exemption system for starting new businesses, introduced in 2009, which encourages the unemployed to create their own jobs, while institutionalizing more extensively the practice of earning income from several sources. The paper highlights how the system serves as a means of freeing work from constraints, in sharp contrast with the regulated orders of wage earners and artisans. It subsequently analyses a major justification for this crusade against labour market regulations: the fight against exclusion. The rules are presented as serving those who are at the bottom of the social ladder, with entrepreneurial liberalism offering the attraction of a “third way,” one that brings together varied interests, inside and outside the political sphere.

R É F É R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

- ABDELNOUR, Sarah. 2013. «L'entrepreneuriat au service des politiques sociales: La fabrication du consensus politique sur le dispositif de l'auto-entrepreneur», *Sociétés contemporaines*, 89 : 131-154.
- AUCOUTURIER, Anne-Lise. 1996. *La construction des objectifs d'une mesure de politique d'emploi: l'histoire de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise*. Paris, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, éditions CREDOC.
- BEZES, Philippe. 2009. *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. Paris, PUF.

-
- BOLTANSKI, Luc et Ève CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- BOURDIEU, Pierre et Luc BOLTANSKI. 1976. «La production de l'idéologie dominante», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2, 2-3 : 3-73.
- BOYER, Robert. 2004. *La théorie de la régulation*. Paris, La Découverte.
- BRUNO, Isabelle. 2008. «La recherche scientifique au crible du benchmarking. Petite histoire d'une technologie de gouvernement», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55, 4 bis, 5 : 28-45.
- CASTEL, Robert. 1999. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris, Gallimard.
- COLLOVALD, Annie. 1991. «Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des "ismes"», *Genèses*, 3, 1 : 97-119.
- DARBUS, Fanny. 2008. «L'accompagnement à la création d'entreprise», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 175, 5 : 18-33.
- DENORD, François. 2007. *Néo-libéralisme version française : histoire d'une idéologie politique*. Paris, Demopolis.
- DUBOIS, Vincent. 2010. «Politiques au guichet, politique du guichet», dans Eric BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dir.). *Politiques publiques, 2 : Changer la société*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- FOUCAULT, Michel. 2004. *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France, 1978-1979*. Paris, Gallimard Seuil.
- LAGNEAU-YMONET, Paul. 2004. «Une Fondation de l'UMP pour promouvoir libéralisme et social-libéralisme», *Mouvements*, 35 : 24-32.
- LE GALÈS, Patrick et Alan SCOTT. 2008. «Une révolution bureaucratique britannique?», *Revue française de sociologie*, 49, 2 : 301-330.
- MATHIOT, Pierre. 2006. «Les acteurs administratifs dans la production de politiques publiques sociales. "Pouvoir" et marges de jeu d'une élite sectorielle», dans Françoise DREYFUS et Jean-Michel EYMERI (dir.). *Science politique de l'administration : une approche comparative*. Paris, Économica.
- MILET, Marc. 2008. «Parler d'une seule voix. La naissance de l'UPA et la (re) structuration du syndicalisme artisanal au tournant des années 1970», *Revue française de science politique*, 58(3) : 483-509.
- NOVELLI, Hervé. 2009. *L'auto-entrepreneur, les clés du succès : entretiens avec Arnaud Folch*. Monaco, Éditions du Rocher.
- SALAIS, Robert. 1985. «La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930», *Revue économique*, 36, 2 : 321-366.
- ZARCA, Bernard. 1986. *L'Artisanat français : du métier traditionnel au groupe social*. Paris, Économica.